

**FONDATION** Mérici  
Collégial Privé

---

# RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Tirage moitié-moitié (50/50)  
Les Panthères de Mérici Collégial Privé

**Licence RACJ de systèmes de loterie de classe A · no L-05865**

Valide du 4 août 2026 au 3 août 2027

La Fondation Mérici Collégial Privé

## 1. TITULAIRE DE LA LICENCE

La Fondation du Collège Mérici, organisme de bienfaisance enregistré, exploite le présent tirage.

- Adresse : 755, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1S 1C1
- NEQ : 1145294105
- Numéro d'organisme de bienfaisance (NEQ) : 1145294105

## 2. NATURE DE L'ACTIVITÉ

Il s'agit d'un tirage moitié-moitié. À chaque journée d'activité, le prix remis à la personne gagnante correspond à 50 % du produit total de la vente des billets de cette journée. L'autre moitié est conservée par la Fondation et affectée à ses fins de bienfaisance.

## 3. LIEUX ET DATES DES TIRAGES

Les tirages suivants se tiennent au Patro Roc-Amadour, à Québec :

- Dimanche 30 août 2026
- Samedi 26 septembre 2026
- Samedi 3 octobre 2026
- Samedi 24 octobre 2026
- Dimanche 1er novembre 2026 (flag-football)

D'autres journées de tirage moitié-moitié pourront s'ajouter au cours de la période de validité de la licence, notamment lors de tournois de volleyball et de basketball tenus dans les installations de Mérici Collégial Privé. Ces dates seront inscrites aux présentes règles avant leur tenue.

*Un seul tirage distinct est tenu par journée d'activité. Toutes les dates sont comprises à l'intérieur de la période de validité de la licence, soit du 4 août 2026 au 3 août 2027.*

## 4. VENTE DES BILLETS

Les billets sont vendus selon la grille suivante :

| Forfait   | Prix  |
|-----------|-------|
| 1 billet  | 5 \$  |
| 3 billets | 10 \$ |
| 5 billets | 20 \$ |

Conditions de vente :

- Les billets sont vendus uniquement sur place, la journée même du tirage, par une personne physique qui remet le billet directement à chaque acheteuse ou acheteur.
- Aucune vente à l'avance ni en ligne. Le billet porte un numéro séquentiel; la souche correspondante est conservée par la Fondation pour la pigne.
- Le paiement peut être fait comptant ou par carte. Le terminal de paiement sert uniquement à encaisser et ne génère aucun billet.

## 5. SÉLECTION DE LA PERSONNE GAGNANTE

La pigne est effectuée manuellement, sur place, en présence des participantes et participants, avant la fin de l'activité, et en présence d'un témoin indépendant. La souche gagnante est tirée au hasard. Aucun système électronique n'est utilisé pour la sélection.

## 6. ADMISSIBILITÉ ET EXCLUSIONS

La participation est réservée aux personnes de 18 ans ou plus présentes sur les lieux. Ne sont pas admissibles la personne qui effectue la vente et la pige, le témoin indépendant, ainsi que toute personne responsable de la remise du prix, afin d'écartier toute apparence de conflit d'intérêts.

## 7. RÉCLAMATION DU PRIX

La présence sur les lieux au moment du tirage est requise. Pour réclamer le prix, la personne gagnante doit présenter, immédiatement après la pige, le billet portant le numéro tiré. Le prix est remis en argent le jour même, sur place. Si la personne détenant le numéro tiré n'est pas présente ou ne se manifeste pas dans les minutes suivant l'annonce, une nouvelle pige est effectuée jusqu'à ce qu'une personne présente réclame le prix.

## 8. INTÉGRITÉ DU TIRAGE

Si l'intégrité d'un tirage est compromise de quelque façon que ce soit, la Fondation en avise la Régie des alcools, des courses et des jeux et ne modifie ni n'annule le tirage sans l'accord préalable de celle-ci. Tout billet volé, contrefait, modifié ou produit par erreur est réputé nul et ne donne pas droit au prix.

## 9. ANNONCE DE LA PERSONNE GAGNANTE

Conformément aux exigences de la Régie des alcools, des courses et des jeux, le numéro gagnant est annoncé sur place au moment du tirage. En acceptant le prix, la personne gagnante autorise la Fondation à mentionner son nom aux seules fins de démontrer que le tirage a bien eu lieu et que le prix a été remis, sans contrepartie financière.

## 10. AFFECTATION DES PROFITS

Les profits nets du tirage financent les bourses de la Fondation remises au Gala de la vie sportive, au bénéfice des étudiantes et étudiants du Collège membres des équipes sportives Les Panthères, tous sports confondus. Ces bourses forment un programme à deux volets, la Triple Réussite et la Persévérance, selon le cadre d'attribution établi par la Fondation.

## 11. RENSEIGNEMENTS

Toute question relative au présent tirage peut être adressée à la Fondation du Collège Mérici, au 418 683-1591, poste 2295, ou à [fondation@merici.ca](mailto:fondation@merici.ca).

